

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le mardi 2 juillet 2013, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.

**Étaient présents : MM. Raymond Deslauriers, conseiller
Donald Falardeau, conseiller
Lauréat Plante, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseiller**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

13-07-184 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

13-07-185 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2013 soit adopté, tel que proposé.

13-07-186 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2013

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2013, au montant total de 768 291,11 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 juin 2013.

Michelyne Leblanc, trésorière

13-07-187 APPROBATION – FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 juin 2013, au montant de 192 380,70 \$, soit approuvé, tel que présenté.

13-07-188 FINANCEMENT DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE RÉSERVOIR DU CAMION INCENDIE FREIGHTLINER 1997

CONSIDÉRANT QUE des dépenses supplémentaires ont du être engagées avant les réparations majeures prévues;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la dépense ci-dessous soit financée par le surplus de l'exercice financier 2012 :

- Alain Côté Consultant inc., 680,97 \$: honoraires pour suivi lors de l'installation de l'autopompe.

13-07-189 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE AU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie d'économie d'eau potable exige la présentation d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable afin de les informer sur les enjeux et défis liés à l'approvisionnement en eau potable et aux traitements des eaux usées pour une saine gestion des ressources;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel 2012 de la gestion de l'eau potable dans le dossier de Stratégie Québécoise d'économie de l'eau potable.

13-07-190 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2013-237 – TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2013-237 décrétant des travaux de pavage dans certaines rues à Carleton-sur-Mer a été adopté le 8 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a demandé des détails sur les tronçons visés par ce règlement;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte de modifier l'article 1 du règlement 2013-237 afin d'y inclure les détails suivants :

- Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations de 300 000 \$ (taxes nettes) pour des travaux de pavage suivants :
- Rue Pichette : resurfaçage sur 100 x 6,2 mètres à partir de l'intersection de la route 132 Ouest15 180,95 \$
 - Rue Arsenault : resurfaçage sur 100 x 6,5 mètres à partir de l'intersection de la route 132 Ouest15 850,70 \$
 - Rue Raymond : mise en forme et prolongement du pavage sur 125 x 7 mètres vers l'ouest :32 266,67 \$
 - Route Beaulieu : pulvérisation de l'asphalte sur 740 x 4,5 mètres au sud du chemin de fer :11 902,04 \$
 - Rue de la Montagne : transitions et resurfaçage sur 300 x 7 mètres au sud de la rue des Prés :105 224,08 \$
 - Rue des Trembles : mise en forme et pavage sur 246 x 7 mètres :62 917,58 \$
 - Rang 2 : resurfaçage sur 300 x 6,2 mètres à l'ouest de la route Marcel :41 524,36 \$
 - Rue Vermette : resurfaçage sur 45 x 6,2 mètres à l'intersection du boulevard Perron : 6 530,04 \$

13-07-191 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

M. Normand Parr donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt décrétant les travaux projetés de réfection d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts admissibles dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence – Contribution du Québec (TECQ).

13-07-192 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-BERNARD-DUBÉ 2013-2014

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le bail entre le Centre de production et de diffusion culturelles (Quai des arts) et la Ville de Carleton-sur-Mer pour le local de la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé au montant de 2 262,83 \$ par mois, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

De mandater monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature dudit bail.

13-07-193 LA COMPAGNIE DES HISTOIRES DU MONDE – DEMANDE DÉPOSÉE AU PACTE RURALE TERRITORIAL

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie des histoires du monde se spécialise dans la production et la diffusion de pièces de théâtre dans le secteur de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie des histoires du monde à but non lucratif œuvre dans le domaine de la création des arts de la scène en ayant recours à des groupes d'artistes professionnels, d'artisans et collaborateurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie des histoires du monde veut rendre accessibles les arts de la scène à un public de tous âges dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie des histoires du monde a tenu un atelier dans notre municipalité afin de nous représenter dans une de ses productions;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a participé dans le projet de légendes proposé par la Compagnie des histoires du monde;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie des histoires du monde recherche du financement récurrent et veut déposer une demande d'aide financière au Pacte Rural II, volet régional, du CLD d'Avignon;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accorde son appui à la Compagnie des histoires du monde pour son projet de production et de diffusion des arts de la scène.

QUE ce projet de création et d'activités culturelles est présenté dans le cadre du Pacte Rural II, volet régional, du CLD d'Avignon.

13-07-194 PARC INDUSTRIEL – VENTE D'UN TERRAIN À LES ENTREPRISES CJM, ET D'UN AUTRE TERRAIN AUX ENTREPRISES FERME MARICOLE DU GRAND LARGE ET FERME DE DÉVELOPPEMENT MARICOLE NORD-SUD – MANDAT À UN ARPENTEUR ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE dans les années 90, la Ville de Carleton a constaté les difficultés d'offrir des espaces industriels à des entreprises, avec les conséquences néfastes que cette absence occasionne pour son développement;

ATTENDU QUE pour remédier à cette problématique, la Ville a mandaté la firme Pluram afin de choisir le site le plus convenable pour un parc industriel;

ATTENDU QUE dans le rapport de 51 pages déposé par Pluram en mars 1998, des neuf sites étudiés, le site où est situé actuellement le parc industriel a obtenu le plus haut pointage selon les 13 critères, et a été recommandé par l'étude;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a acquis ce terrain de monsieur Jean-Louis Allard au montant de 18 000 \$, en 2000.

ATTENDU QUE le zonage de ce terrain est identifié « industriel »;

ATTENDU QUE des entreprises manifestent depuis des années des besoins d'espaces zonés industriels;

ET

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire uniquement exploiter la zone au nord du ruisseau et garder celle du sud en tant que zone tampon;

CONSIDÉRANT QU' elle désire le développer selon les conditions suivantes : exiger le respect des usages permis par les règlements de zonage, exiger le respect de l'usage indiqué à l'acte de vente avec l'entreprise acheteuse, exiger l'obtention du droit de premier achat du terrain à la Ville de Carleton-sur-Mer advenant le désir de vendre ce terrain par l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de conciergerie commerciale « Les entreprises CJM » a manifesté son intérêt à acheter un terrain d'une grandeur de 80 000 pieds carrés dans ce parc et qu'elle consent à accepter ces conditions;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises « Ferme maricole du grand large » et « Ferme de développement maricole Nord-Sud » ont également manifesté d'acquérir en copropriété un terrain de 40 000 pieds carrés dans ce parc et qu'elles consentent à accepter ces conditions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage uniquement à défrayer l'aménagement des entrées, l'arpentage et l'acheminement de la ligne électrique le long de la route Saint-Onge;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

De vendre, au prix de 0,10 \$ le pied carré, dans le parc industriel, un terrain à la compagnie « Les entreprises CJM », et un autre terrain en copropriété aux entreprises « Ferme maricole du grand large » et « Ferme de développement maricole Nord-Sud ».

D'autoriser l'administration municipale à mandater monsieur Pascal Mercier, arpenteur géomètre, pour procéder aux travaux nécessaires dans le lot 4 542 366.

QUE le maire et le directeur général et greffier soient mandatés pour la signature des documents requis à cet effet.

13-07-195 PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA POINTE TRACADIGASH

CONSIDÉRANT QUE le chalet de la pointe Tracadigash sert à la fois aux citoyens de Carleton-sur-Mer, aux visiteurs et aux clients du camping;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions de ce chalet se sont ajoutées au fil des ans, notamment par la présentation de causeries et autres conférences;

CONSIDÉRANT QUE le chalet de la pointe Tracadigash nécessite d'importants travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE la capacité d'accueil et le confort des usagers du chalet sont insuffisants;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement environnant est également insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire installer quelques ameublements urbains le long de l'avenue du Phare;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a élaboré un projet de reconstruction du chalet de la pointe et des aménagements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE cette reconstruction permettra l'ajout d'un petit deuxième étage où l'on retrouvera un salon panoramique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour sélectionner une firme d'architectes et qu'elle a nommé un comité de sélection à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le travail de cette firme consiste d'abord à produire des plans et devis préliminaires à 30 %, avec une estimation des coûts de projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme retenue par ce comité est Pierre Bourdages Architecte inc. au montant de 57 694,45 \$.

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accorde le mandat à la firme Pierre Bourdages Architecte inc. pour la réalisation de la construction d'un nouveau chalet à la pointe Tracadigash.

QUE cette dépense soit financée par le fonds d'administration et sera remboursé, si le montage financier est complété et que le projet se réalise, par un règlement d'emprunt et des subventions gouvernementales.

13-07-196 MANDAT À M. PASCAL ALAIN POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU QUAI DES ARTS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Alain est responsable des dossiers culturels à la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE son mandat de deux ans comme administrateur du Quai des arts est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède un siège d'office au sein de cette corporation;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Pascal Alain, directeur des loisirs, du tourisme et de la culture, soit désigné comme représentant de la Ville de Carleton-sur-Mer sur le conseil d'administration du Quai des arts, et ce, pour un mandat de deux ans.

13-07-197 PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES BOSQUETS : DÉNOMINATION DES NOMS DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède une politique de dénomination visant à dénommer des noms de rues en lien avec notre histoire collective et notre patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE les noms de rues proposés respectent entièrement l'esprit et les articles de la politique de dénomination;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de noms de rues sont bien documentées et ont été déposées en bonne et due forme au comité du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du patrimoine s'est réuni et qu'il recommande au conseil municipal l'adoption en bloc des noms de rues proposés.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE les noms de rues proposés soient adoptés en vue d'un développement résidentiel futur en lien avec le projet de développement Les Bosquets.

13-07-198 FÉLICITATIONS AUX POMPIERS DE CARLETON-SUR-MER

Le conseil municipal informe les citoyens que le député de Bonaventure, monsieur Sylvain Roy, a souligné à l'Assemblée nationale du Québec, le 5 juin 2013, le travail héroïque des pompiers de Carleton-sur-Mer lors d'une intervention d'un feu dans la municipalité d'Escuminac le printemps dernier.

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets ajoutés à l'ordre du jour.

13-07-199 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Douze (12) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

13-07-200 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 07, M. Lauréat Plante propose de lever la séance.

Accepté.